



La Quadrature du Net

BILAN D'ACTIVITES 2018

Pour Assemblée générale des 13 et 14 avril 2019

Partie 1 – Campagnes et actions en défense des libertés et droits fondamentaux affectés par le développement et l'usage des outils numériques

Partie 2 – Campagnes et actions pour promouvoir l'Internet libre, neutre et décentralisé

Partie 3 – Développement associatif et sensibilisation des publics

Campagnes et actions en défense des libertés et droits fondamentaux affectés par le développement et l'usage des outils numériques

Données personnelles et vie privée

Action contre les GAFAM

Au printemps 2018, nous avons lancé une campagne contre les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) dans le but de réunir des bénévoles pour une action de groupe contre ces géants du Web. Cette campagne, qui a duré six semaines et s'est construite autour d'un site internet, d'une série de vidéos et de textes à travers lesquels nous invitons les citoyens français à nous rejoindre, nous a permis de réunir 12 000 personnes autour de cinq plaintes déposées devant la CNIL. Ces plaintes ont été déposées le 25 mai, jour de l'entrée en vigueur du RGPD (Règlement général sur la protection des données), et elles visent Google (plus précisément les services Search, YouTube et Gmail), Apple, Facebook, Amazon et LinkedIn (Microsoft). Nous demandons à ce que ces compagnies cessent de nous faire payer leurs services avec nos libertés : liberté de conscience quand elles tentent de nous manipuler de manière individualisée et automatisée ; intimité et vie privée, sans lesquelles nous ne pouvons nous construire tel que nous le voulons. Le RGPD interdit d'échanger un service contre des données personnelles en Europe, et c'est sur cette base que nous avons mené notre action. Nous avons de plus écrit nos plaintes sous licence libre, et nous avons invité tous ceux qui le souhaitent à les reprendre à leur compte pour lancer d'autres actions du même genre.

Nos plaintes sont actuellement en cours d'instruction par les autorités des pays où sont localisés les sièges européens des GAFAM : il s'agit de l'Irlande pour Apple, Facebook et Microsoft, et du Luxembourg pour Amazon. Le cas de Google est un peu particulier : l'entreprise n'ayant pas de siège administratif officiel en Europe, la CNIL française a décidé de garder la plainte en question et de la traiter elle-même. Début 2019, nous avons eu une première réponse de la CNIL (réponse indirecte car basée non pas sur notre plainte mais sur l'action lancée elle aussi le 25 mai par NOYB – None of your business – contre Google). L'institution française a condamné Google à une amende de 50 millions d'euros, déclarant que la publicité ciblée réalisée via le système Android était en infraction avec le RGPD. Cette première victoire, essentiellement symbolique, montre surtout que ces géants du Web ne sont pas inatteignables. Mais cette sanction ne répond pas au fond de notre plainte contre Google, qui dénonce surtout la publicité ciblée imposée (donc sans notre consentement) sur YouTube, Gmail et Google Search. De plus, suite à cette sanction, la CNIL a déclaré transmettre l'affaire à l'autorité irlandaise, Google ayant (le lendemain de l'annonce de la sanction) changé ses conditions d'utilisation et créé un siège européen, basé à Dublin. L'autorité irlandaise étant déjà surchargée, on peut craindre que Google n'arrive à faire traîner cette affaire durant des années.

Cette action nous a en tout cas apporté une importante couverture médiatique, avec plus de 70 articles de presse et interviews (en grande majorité dans les médias français) lors du dépôt des plaintes fin mai 2018 mais aussi lors de l'annonce de la sanction par la CNIL en janvier 2019.

Le site de campagne : <https://gafam.laquadrature.net/>

Le site des affiches de campagne : <https://gafam.info/>

Campagne « Stop Data Retention »

En juin 2018, nous avons initié une campagne « Stop Data Retention », qui a réuni pas moins de 62 associations, fournisseurs d'accès internet associatifs, universitaires et militants de 19 pays de l'Union européenne autour d'une lettre ouverte envoyée à la Commission européenne mais aussi d'une série de plaintes déposées devant cette institution pour qu'elle saisisse la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) sur les manquements de 17 États membres en matière de conservation généralisée des données. En effet, ces États persistent à prévoir dans leur droit national une obligation de rétention généralisée des données pour les opérateurs de télécommunications, alors même que la CJUE a établi que cette rétention généralisée était contraire au droit à la vie privée, à la protection des données personnelles et à la liberté d'expression et d'information. Notre objectif est ici de faire abroger ces régimes de conservation généralisée des données contraires au droit de l'UE.

Le site de campagne : <https://stopdataretention.eu/>

Débat sur la directive ePrivacy

La protection des communications électroniques est actuellement garantie par la directive ePrivacy adoptée en 2002. Ce texte prévoit qu'un consentement de notre part est nécessaire pour analyser nos communications, mais ne s'applique qu'aux opérateurs de téléphonie et d'Internet. En 2016, la Commission européenne a annoncé son intention de revoir cette directive, pour en étendre l'application à tout type de prestataire de communications électroniques : opérateurs télécoms mais aussi fournisseurs de mails et de messagerie instantanée. Ce nouveau projet de règlement prévoyait malheureusement de supprimer diverses protections actuellement existantes, en autorisant le traçage de nos téléphones sans notre consentement (pour n'importe quelle finalité) ainsi que le traçage de nos activités en ligne sans notre consentement (dans le but de produire des mesures d'audience), ou encore la possibilité pour les sites internet de bloquer l'accès aux utilisateurs refusant d'être tracés. En 2017, nous avons suivi de près les débats et organisé une campagne publique, qui avait connu un certain succès. Le texte adopté successivement en commission LIBE puis au Parlement a été « nettoyé » des pires propositions, mais reste problématique. Durant cette année 2018, ce texte est entre les mains des États membres, qui doivent se mettre d'accord sur son contenu. Malgré diverses réunions, les débats semblent stagner. De notre côté, et durant le premier semestre de l'année, nous avons eu plusieurs entrevues avec la CNIL, le gouvernement français et diverses ONG travaillant sur la question. Nous avons notamment publié en mars une lettre ouverte adressée au gouvernement français, pour l'appeler à interdire la marchandisation de nos données personnelles.

Notre dernier article : https://www.laquadrature.net/2018/03/07/eprivacy_marchandisation/

Privacy Shield

En octobre 2015, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a invalidé le « Safe Harbor », texte qui régulaient les transferts de données entre l'Europe et les États-Unis depuis 2000. La CJUE a déclaré que ce texte permettait une collecte massive de données et une surveillance généralisée, sans offrir un recours légal effectif aux USA pour les citoyens de l'Union. En juin 2016, le Parlement européen a adopté un nouveau cadre pour ces transferts de données, nommé « Privacy Shield ». Ce nouveau texte, préparé et imposé dans l'urgence par la Commission européenne et le département américain du Commerce, n'offre pas de garanties suffisantes pour protéger la vie privée des citoyens européens. Il ignore totalement le jugement de la CJUE invalidant le Safe Harbor au motif de la surveillance de masse permise par la collecte des données des utilisateurs. En 2017, nous avons rejoint une coalition d'organisations de la société civile européenne et mondiale pour signer une lettre demandant la suspension du Privacy Shield, et lancé un recours devant la

CJUE. Dans le cadre de cette procédure, le groupe Contentieux de La Quadrature a fait à l'été 2018 une demande d'audience à la CJUE, et travaille sur ce dossier avec l'ACLU (American Civil Liberties Union) qui nous offre un support sur les aspects légaux américains. Nous sommes actuellement en attente de la réponse de la CJUE.

Censure et régulation d'Internet

Règlement pour la régulation des contenus terroristes en ligne

En septembre 2018, la Commission européenne a dévoilé une proposition de règlement pour la censure des contenus terroristes en ligne. Ce texte prévoit, entre autres choses, de créer de nouvelles obligations pour les services d'hébergement : censure des contenus signalés comme terroristes en une heure après le signalement par les autorités compétentes, existence d'un point de contact disponible 24h sur 24 et 7 jours sur 7, prévention de la dissémination des contenus terroristes par la mise en place de mesures proactives et d'outils automatisés. Cet ensemble d'obligations irréalistes ne peut être assuré que par les plateformes géantes telles que Facebook ou Youtube (et encore...), qui ont déjà développé des outils pour surveiller et filtrer les contenus publiés par leurs utilisateurs. Ce projet va clairement détruire l'Internet décentralisé, en soumettant l'entièreté du Web aux géants, et mener à une censure automatisée et massive. Cette proposition, adoptée par les États membres en fin d'année 2018, est actuellement (début 2019) en discussion au sein du Parlement européen, et les débats laissent voir peu de modifications par rapport à la proposition initiale.

Face à cette attaque contre l'Internet que nous défendons, nous avons publié diverses analyses pour demander le rejet du texte, ainsi qu'une lettre ouverte au gouvernement français, signée par plus de 60 organisations françaises et européennes. Plusieurs rencontres avec des parlementaires européens ont eu lieu entre la fin 2018 et le premier trimestre 2019, et nous avons lancé début 2019 une campagne publique sur le sujet.

Le site de campagne : <https://www.laquadrature.net/censureterro/>

Directive Copyright

En juin 2018, la commission « JURI – affaires juridiques » du Parlement européen a adopté une première version de la directive Copyright. Ce texte cherche à imposer des mesures de filtrage automatisé sur les plateformes commerciales qui publient et optimisent l'affichage de contenus de leurs utilisateurs. Cela aura comme conséquence, entre autres, de légitimer les mesures déjà mises en place par YouTube ou Facebook par exemple. Face à cela, nous avons apporté notre soutien à une campagne initiée par Mozilla, demandant aux citoyens d'appeler les parlementaires à rejeter la proposition de la commission JURI et à renégocier la directive. En juin, le vote en plénière a été repoussé, et en septembre, le Parlement a adopté la directive. Depuis, ce texte est en discussion entre le Parlement, la Commission et le Conseil et devrait être définitivement adopté (ou non) par le Parlement fin mars 2019. Pour La Quadrature, ce texte est le symptôme d'une soumission économique de nos industries aux géants du Web, au sein de laquelle l'industrie culturelle et les éditeurs de presse ne cherchent qu'à récupérer les miettes du business fait à partir de nos données personnelles. Si nous sommes fortement opposés au filtrage automatisé, les débats autour de ce texte nous ont cependant permis de réfléchir à d'autres considérations concernant la régulation des plateformes. A noter en outre que ce sujet du copyright nous a donné une certaine couverture presse, avec plusieurs articles et tribunes publiés dans la presse française.

La tribune de Lionel Maurel : https://www.laquadrature.net/2018/09/18/directive_auteur_calimaq/

La tribune de Félix Tréguer : https://www.laquadrature.net/2018/09/10/capitalisme_informatique/

Nos derniers articles : https://www.laquadrature.net/2018/09/12/droit_auteur_12_sept/

https://www.laquadrature.net/2018/06/12/copyright_plateforme/

Régulation des plateformes

Comme expliqué plus haut, la directive Copyright cherche à mettre en place une obligation pour les hébergeurs de filtrer les contenus publiés par leurs utilisateurs. Nous avons approché ce texte avec deux prérequis : le filtrage automatisé est dangereux et doit être rejeté, mais la directive crée une distinction entre deux types d'hébergeurs qui nous semble à la fois désirable mais surtout utile pour appuyer le développement de l'Internet décentralisé. D'un côté des hébergeurs « passifs » qui se contentent d'héberger les contenus sans les manipuler, et de l'autre les plateformes qui hiérarchisent les contenus selon des critères connus d'eux seuls pour attirer l'attention de leur visiteurs et augmenter les revenus liés à la publicité ciblée, via le développement de cette économie de l'attention. Imposer des obligations spécifiques à ces hébergeurs de type particulier nous semble cohérent avec notre vision de l'Internet décentralisé, où multiplier les « centres » assure à chacun-e de trouver un espace de libre expression qui lui convient, libre de la manipulation commerciale des plateformes monopolistiques. Nous avons donc ouvert le débat et organisé une table-ronde sur le sujet, dans le but de faire évoluer la loi en ce sens. Depuis (début 2019) notre réflexion a encore évolué et nous travaillons actuellement à des propositions positives sur la question de l'interopérabilité.

Notre dernier article sur le sujet :

https://www.laquadrature.net/2018/09/26/regulation_decentralisation/

La tribune d'Arthur Messaud : <https://www.laquadrature.net/2018/10/09/regulation-des-contenus-quelles-obligations-pour-les-geants-du-web/>

La tribune de Benjamin Bayart : <https://www.laquadrature.net/2018/10/10/intermediaires-techniques-un-elephant-ce-nest-pas-une-souris-en-plus-gros/>

La tribune de Laurent Chemla : <https://www.laquadrature.net/2018/10/16/un-tiers-mediaire/>

Lutter pour le domaine public

En 2016, la loi Création, Architecture et Patrimoine créait un nouveau droit à l'image pour les monuments des domaines nationaux, tels que le château de Chambord, le Louvre ou l'Élysée, permettant ainsi à leurs administrateurs de contrôler l'utilisation commerciale faite de l'image de ces bâtiments emblématiques et de réclamer des redevances sur cette utilisation. Considérant cette mesure comme menaçant notre droit à user de notre patrimoine culturel commun, Wikimedia France et La Quadrature avaient attaqué le décret d'application de cette loi et déposé une Question prioritaire de constitutionnalité depuis le Conseil Constitutionnel. En janvier 2018, une audience a eu lieu suite à ce recours : nous y avons plaidé que ce droit à l'image de monuments nationaux allait à l'encontre de divers principes constitutionnels, et notamment de l'existence du domaine public. Courant 2018, le Conseil constitutionnel a rendu sa décision et a rejeté nos principaux arguments.

La tribune de Lionel Maurel : <https://www.laquadrature.net/2018/02/15/apres-decision-chambord-comment-sortir-d-un-domaine-public-residuel/>

Fake News

Début 2018, le gouvernement français a annoncé une future loi contre la diffusion des fake news. Ce projet vise à permettre à un juge de censurer les fake news par tous les moyens possibles (y compris le blocage de sites internet). Ce genre de choses existant déjà dans la loi, ce projet nous semble plus cynique qu'utile, concernant un sujet qui aurait au contraire besoin d'être traité de manière sérieuse. Pour nous, la diffusion de fausses informations est un simple symptôme d'un

problème plus large causé par la publicité ciblée, et cette proposition du gouvernement ne cherche pas à s'attaquer à ce problème majeur.

En mars 2018, la Commission européenne a lancé une consultation sur les fake news, à laquelle nous avons répondu, pour exposer divers points :

- ce problème de la désinformation n'est pas nouveau,
- aucun critère ne peut définir exactement ce qu'est une fake news
- Internet est neutre, offrant à chacun-e la possibilité de parler et de contrôler l'information qu'ils/elles reçoivent,
- la régulation du débat public en ligne est actuellement faite via des critères purement marchands, et les plateformes promeuvent la diffusion de certains contenus plutôt que d'autres (ceux qu'elles peuvent utiliser pour mieux cibler leurs utilisateurs),
- le système publicitaire de ces plateformes nous a transformé en produits,
- le filtrage automatisé est dangereux pour le débat démocratique en ligne.

Le texte a été débattu au Parlement dans le courant de l'année et a été adopté en novembre, avec quelques amendements réduisant un peu son impact.

Nos articles sur le sujet :

https://www.laquadrature.net/2018/01/04/macron_fake_news-2/

https://www.laquadrature.net/2018/03/02/consultation_fake_news/

Régulation des télécoms

Neutralité du Net

Durant cette année, nous avons répondu à une consultation de l'ARCEP (autorité française de régulation des télécoms) au sujet des terminaux. En lien avec la FFDN et Exodus Privacy, nous voulions expliquer que les terminaux sont aujourd'hui un obstacle à la neutralité du Net (environnements fermés, manque de contrôle de l'utilisateur sur le terminal...). Nous avons aussi répondu à une consultation de la DGE (Direction générale des entreprises) sur la 5G, là encore en collaboration avec FFDN. En effet, le déploiement de cette nouvelle technologie est une occasion pour les gros opérateurs de tenter d'obtenir plus de pouvoir et d'affaiblir les principes de la neutralité du Net, et nous tenions à le rappeler aux autorités compétentes.

Nos réponses aux consultations :

<https://www.laquadrature.net/2018/01/11/arcep-consultation-terminaux/>

https://www.laquadrature.net/2018/02/20/consultation-5g/#pll_switcher

Réseaux fibre optique – Loi ELAN

Dans le cadre de la loi ELAN (pour « évolution du logement, de l'aménagement et du numérique »), un amendement ouvrant le droit d'accéder à une offre activée au réseau fibré (accès permettant à un petit opérateur de louer des fibres optiques déjà activées à un autre opérateur, qui est lui chargé de gérer et entretenir les équipements de distribution du réseau) a été déposé. En lien avec la FFDN, nous avons soutenu cet amendement (notamment par une petite campagne d'appels aux députés), qui a ensuite été voté durant l'été.

Le communiqué de FFDN, republié sur notre site :

https://www.laquadrature.net/2018/07/23/elan_senat/

Surveillance

« Fichier TES »

En décembre 2016 nous avons déposé un recours commun avec la LDH devant le Conseil d'État, contre la création d'un fichier collectant les données biométriques de la quasi-totalité de la population française (le fichier TES). Pour nous ce fichier est non seulement dangereux mais aussi inutile au vu du but annoncé (lutte contre les fausses identités). De plus il présage de la volonté du gouvernement de développer l'utilisation des technologies de reconnaissance faciale pour généraliser la surveillance de la population. En octobre 2018, le Conseil d'État a rejeté notre demande d'annulation du décret (faite sur la base de l'abus de pouvoir). Nous réfléchissons donc à d'autres recours, notamment devant la CEDH.

Notre dernier article : https://www.laquadrature.net/2018/09/26/audience_tes/

Big Data et smart cities

Plusieurs grandes villes françaises (Marseille et Nice en tête) ont entrepris de mettre en place un traitement centralisé et massif de toutes les données de surveillance qu'elles peuvent rassembler pour suivre l'activité délinquante dans leurs rues et parvenir à la « prédiction » des zones et des heures dans lesquelles la probabilité d'un acte délinquant ou criminel est maximale. Sous le vocable de « smart city », ces projets envisagent une surveillance généralisée des citoyens, en croisant un arsenal de données (données de police, des pompiers, des services sociaux, de la vidéo-surveillance, etc.) qui fait aussitôt penser aux pires dystopies sécuritaires imaginées par Hollywood ou la littérature de science-fiction. Les membres de La Quadrature du Net exercent auprès des autorités le droit de consultation des documents administratifs qui est offert à chaque citoyen·ne, afin de lire les appels d'offre et les cahiers des charges, pour mieux comprendre les ambitions et les moyens de ces projets de « Minority Report » municipaux. Ce travail de collecte d'informations est extrêmement utile et nous permet de lever le voile sur un grand nombre de projets actuellement discutés, voire déjà votés par les autorités nationales, régionales ou locales : c'est le cas des villes de Marseille, Nice, Dijon, Toulouse, Valenciennes, Saint-Etienne... mais aussi du quartier de Paris-La Défense, de la région PACA ou encore de la RATP... Nous avons regroupé ces recherches sous le nom de campagne *Technopolice*, qui sera identifiable sur les éléments graphiques qui soutiendront nos actions de sensibilisation publique (affiches, stickers, site web, happenings de rue, etc.), prévues pour le premier semestre 2019. Nous préparons aussi divers recours juridiques contre certains de ces projets.

Nos articles sur le sujet :

<https://www.laquadrature.net/2018/11/06/smart-cities-securitaires-la-cnif-forfait/>

<https://www.laquadrature.net/2018/07/06/nice-smart-city-surveillance/>

https://www.laquadrature.net/2018/03/20/surveillance_big_data_marseille/

Loi Renseignement et conservation des données

Après presque trois ans de procédure, le Conseil d'État a accepté, en juin 2018, de transmettre à la CJUE les deux questions que nous lui avons posé au sujet de la loi Renseignement et de la conservation généralisée des données qu'elle impose aux hébergeurs, opérateurs téléphoniques et fournisseurs d'accès internet, au mépris de ce que prévoit le droit européen. Cette loi représente un important recul dans le combat mené par La Quadrature, FFDN et FDN contre la surveillance de masse. Nos observations sur la question ont donc été transmises fin 2018 à la CJUE.

Notre articles sur le sujet :

https://www.laquadrature.net/2018/07/10/audience_reenseignement/
https://www.laquadrature.net/2018/07/26/retention_transmission/
<https://www.laquadrature.net/2018/12/06/soutenons-notre-internet-contre-la-censure-securitaire/>

En mars 2018, une nouvelle Loi de programmation militaire (LPM), comportant un volet cybersécurité, a été adoptée par l'Assemblée Nationale. Son objectif : lutter contre les cyberattaques sur le réseau, via les boîtes noires contrôlées par l'ANSI et les quatre principaux opérateurs télécoms français. Cette nouvelle menace de surveillance de masse sur nos communications est basée sur un certain nombre de mesures vagues, déséquilibrées et allant contre les droits fondamentaux. En mai et juin, le gouvernement a proposé un amendement à cette LPM, visant à ouvrir l'ensemble des données collectées par la DGSE à la DGSi et changeant par là même la dimension de la surveillance possiblement exercée. Nous avons depuis (début 2019) lancé un recours contre cette LPM.

Nos articles sur le sujet :

<https://www.laquadrature.net/2018/06/05/surveillance-macron-lache-bride-services/>
https://www.laquadrature.net/2018/04/18/detection_cyberattaques_nouvelle_loi_surveillance/

Chiffrement

Ces dernières années, les autorités politiques françaises ont régulièrement attaqué les protections techniques et légales offertes par les outils de chiffrement. Dans ce domaine, La Quadrature a travaillé avec diverses associations telles que Amnesty International France, le CECIL, Creis-Terminal, la Ligue des Droits de l'Homme ou le Syndicat de la Magistrature, dans le cadre de l'Observatoire des Libertés et du Numérique. En 2018, nous avons pris part à une QPC sur le sujet.

Nos articles sur le sujet :

<https://www.laquadrature.net/2018/03/06/conseil-constitutionnel-clefs-chiffrement/>
<https://www.laquadrature.net/2018/04/04/le-conseil-constitutionnel-restreint-le-droit-au-chiffrement/>

Partie 2 – Campagnes et actions pour promouvoir l’Internet libre, neutre et décentralisé

Au-delà des combats politiques et juridiques, nous avons aussi cherché à renforcer notre plaidoyer pour l’Internet tel que nous le voulons et notre soutien aux initiatives qui permettent actuellement à cet Internet libre, neutre et décentralisé de se développer. Cela n’a pas été le principal aspect de nos actions cette année, mais nous avons cherché, notamment durant la campagne de dons annuelle, à mettre en avant des messages plutôt positifs.

Campagne de dons « l’Internet de nos rêves »

Dans le cadre de notre campagne de dons 2018-2019, nous avons lancé une campagne sur l’Internet de nos rêves. Notre Internet « idéal » est entre les mains de toutes les personnes qui l’utilisent. Il n’a ni centre ni maître mais se construit et s’invente collectivement. Le meilleur moyen pour nous d’en parler était donc de donner la parole aux personnes et aux organisations qui font cet Internet au quotidien : celles qui posent des câbles et maintiennent des infrastructures collectives face aux géants des télécoms, celles qui développent des logiciels permettant une meilleure distribution du pouvoir de modération d’Internet, celles qui donnent à chacun-e la capacité de construire son petit bout d’Internet autogéré, celles qui luttent face aux juges pour que les lois ne nous empêchent pas de façonner cet Internet comme nous le voulons par le biais de la censure et de la surveillance.

Cette campagne a été pour nous l’occasion de mettre en avant diverses initiatives : le réseau social décentralisé Mastodon, le service d’hébergement de vidéos décentralisé Peertube ainsi que les autres services mis en œuvre par nos ami-es de Framasoft, le travail des fournisseurs d’accès Internet associatifs... Ce sont ces initiatives qui donnent vie à cet Internet libre, neutre et décentralisé pour lequel nous luttons.

Nous avons organisé cette campagne autour d’une série de vidéos : une courte animation sur l’histoire d’Internet et quatre vidéos d’entretiens avec ces personnes qui agissent directement pour « notre » Internet (qu’il s’agisse de membres de La Quadrature ou de proches de l’association). Nous l’avons aussi organisé autour de divers événements : débats sur le capitalisme de surveillance ou sur le statut des hébergeurs, projection de film ou soirée littéraire sur la surveillance dans la littérature...

Notre page de campagne :

<https://www.laquadrature.net/en/support/>

Nos communiqués sur la campagne :

<https://www.laquadrature.net/2018/11/15/soutenons-notre-internet/>

https://www.laquadrature.net/2018/11/28/lqdon_etape1/

<https://www.laquadrature.net/2018/12/06/soutenons-notre-internet-contre-la-censure-securitaire/>

Notre vidéo d’animation « Soutenons notre Internet » :

<https://video.lqdn.fr/videos/watch/dd3db1ae-f7a9-41cb-8db5-c8371977b880>

Notre vidéo sur la censure :

<https://video.lqdn.fr/videos/watch/667505c9-c156-4c0b-a8dd-74d8b160ece5>

Notre vidéo sur l’infrastructure d’Internet :

<https://video.lqdn.fr/videos/watch/15d6cc9d-08c7-4f25-9872-56df89378ab2>

Notre vidéo sur la surveillance :

<https://video.lqdn.fr/videos/watch/a18adc9f-aa9d-400a-9838-e39c5e129348>

Notre vidéo sur les données personnelles :

<https://video.lqdn.fr/videos/watch/5e5aed81-3340-4082-bcc3-9105ef5d1564>

Débat "Capitalisme de surveillance":

<https://video.lqdn.fr/videos/watch/7563e4e5-5c74-4380-9794-18cab18030af>

Débat « Statut des hébergeurs » :

<https://video.lqdn.fr/videos/watch/9bf94d3e-8bb3-4c26-9cd7-2eacee16cea2>

Soirée littéraire :

<https://video.lqdn.fr/videos/watch/f48a102d-50d8-4052-9ff0-5c4769b46dc5>

Guides juridiques

En début d'année, au-delà des actions de plaidoyer et de contentieux nous avons travaillé avec le projet de recherche NetCommons pour publier un guide juridique pour les organisations qui offrent un accès ouvert à Internet, qu'il s'agisse de bibliothèques, d'associations locales, de boutiques ou autres. Ce guide, qui tente d'expliquer nos droits de manière claire et accessible, cherche à répondre à trois questions principales :

* Quels types de sites peuvent être bloqués ?

* Quelles informations sur les utilisateurs peuvent être collectées ?

* Quelles informations doivent être connectées ?

Ce guide, présenté à l'occasion d'un évènement organisé par l'Association des bibliothécaires de France, a été depuis consulté par plus de 15 000 personnes.

Le guide :

https://www.netcommons.eu/sites/default/files/2018-01-29-guide_internet_en_libre_acces.pdf

Partie 3 – Développement associatif et sensibilisation des publics

Organisation interne et développement de la communauté

L'ouverture à de nouveaux membres

Après la publication de notre revue stratégique courant novembre 2017, une trentaine de nouveaux membres ont accepté de rejoindre La Quadrature du Net, en tant que « membres à part entière ». Depuis, nous avons organisé deux assemblées générales (en avril et en septembre 2018) pour discuter de la manière dont nous souhaitons travailler ensemble. En septembre, nous avons notamment adopté un processus d'entrée et de sortie des membres (« membership policy »), qui clarifie la manière dont une personne peut demander à devenir membre de l'association.

Nous avons aussi mis en place de nouvelles manières de travailler et de prendre des décisions. Entre autres choses, nous avons créé des groupes de travail, à la fois fonctionnels (administration systèmes, développement informatique, accueil et animation des bénévoles / « routage », relations interassociatives, financements) et thématiques (régulation d'Internet, censure et droit d'auteur, surveillance, régulation des télécoms...). Nous avons aussi réintégré dans un groupe interne le travail de contentieux des ex-Exégètes Amateurs. Un bon nombre de ces groupes sont ouverts au-delà des membres, et peuvent intégrer des bénévoles non-membres à leur travail. De plus, nous organisons quasiment tous les mois une soirée conviviale avec celles et ceux de nos membres qui sont disponibles.

Lors de nos deux assemblées générales nous avons mené divers débats stratégiques et mis en place divers process pour la prise de décisions, afin que celle-ci se fasse de la manière la plus collective et efficace possible. Nous avons par exemple lancé une expérimentation de mécanisme d'« entonnoir » pour les décisions relativement peu stratégiques mais qui doivent être prises relativement vite : un appel est fait à l'ensemble des membres, avec une question précise à laquelle répondre et une dead-line pour le faire. Si aucune réponse ne vient, la question passe à un second niveau, constitué d'un petit groupe de volontaires ayant signalé être un peu plus disponibles. Si, et seulement si, ce groupe ne répond pas la décision est finalement prise par l'administrateur-ice de l'équipe opérationnelle, et archivée pour que chaque membre puisse en prendre connaissance. Ce process est en phase de test depuis septembre 2018, et sera rediscuté à notre assemblée générale d'avril 2019.

Notre revue stratégique : https://www.laquadrature.net/2017/11/13/revue_strategique_2017/

Notre « membership policy » : https://www.laquadrature.net/politiques_membres/

Evolution de l'équipe opérationnelle

Après les évolutions de 2017, l'équipe opérationnelle a connu encore quelques changements en 2018 : Agnès de Cornulier a quitté son poste de coordinatrice des analyses juridiques et politiques en juin, et nous avons accueilli Martin Drago (ancien avocat au Barreau de Paris) en septembre, en tant que nouveau juriste chargé de campagnes, veille et analyse juridique.

Depuis 2017, La Quadrature a pris la décision de développer ses efforts à propos du bien-être de ses salarié-es mais aussi de ses membres et de ses bénévoles, sous la forme de plusieurs groupes de travail créés dans le courant de l'année : un groupe « socio-professionnel » pour gérer les aspects concernant le travail des permanent-es, un groupe « relations membres » pour gérer les relations et éventuels conflits entre membres, un groupe « routage » pour l'accueil et le suivi des bénévoles.

Ces groupes sont pour certains encore en formation, mais le groupe « socio-professionnel » a bien entamé son travail, avec notamment la production de fiches de poste pour l'ensemble de l'équipe permanente, qui ont été validées début 2019 ou sont en cours de validation.

Ateliers, apéros et autres initiatives pour favoriser l'implication des bénévoles

La Quadrature du Net repose beaucoup sur le travail bénévole, et notamment celui de ses membres. Nous cherchons donc à favoriser au maximum l'implication de toutes les personnes qui le souhaitent dans l'élaboration de nos actions et réflexions, dans leur mise en œuvre et dans leur diffusion. Cependant, il faut avouer que cette année 2018, centrée essentiellement sur l'ouverture à de nouveaux membres, n'a pas permis de travailler réellement aux questions de l'accueil, de l'animation et du suivi de notre réseau de bénévoles.

Plusieurs ateliers ont cependant été organisés durant l'année :

- Campagne de dons : nous avons organisé neuf réunions de préparation de cette campagne entre les mois d'avril et de novembre, afin d'élaborer collectivement les actions, les messages que nous voulions faire passer, l'identité visuelle de l'ensemble. Nous avons essayé, avec un succès très relatif, de mobiliser plus de bénévoles dans la préparation de cette campagne que l'année précédente. Nous avons cependant eu une aide très appréciable sur la production des vidéos.
- En mars et en juin, nous avons organisé deux ateliers de sensibilisation et d'information sur le projet de « safe city » à Marseille.
- Nous avons aussi organisé plusieurs réunions de préparation du 35C3 (35^e édition du Chaos Communication Congress en Allemagne), mais aussi divers ateliers thématiques pour discuter entre membres (sur des sujets tels que l'Intelligence Artificielle ou la régulation des plateformes) ou pour se former sur des sujets sur lesquels il nous semblait manquer de connaissances (par exemple le fonctionnement des institutions européennes, bien connu de nos juristes – bénévoles comme permanents – mais pas forcément du reste de nos membres et salariés).

Depuis 2015, nous essayons d'être plus présents au-delà de la région parisienne, notamment en organisant des apéros hors de l'apéro mensuel parisien. Si en 2017 nous avons réussi, lors de la campagne annuelle de soutien notamment, à organiser une bonne douzaine de ces événements hors de Paris, force est de constater que sur 2018 ce fut moins le cas : seulement 6 apéros signalés hors de Paris, dont 4 organisés à Montpellier par le même binôme de bénévoles.

Autre grand moment pour notre communauté (à condition bien sûr de pouvoir se rendre en Allemagne durant les fêtes de fin d'année) : la Tea House tenue par La Quadrature du Net au Congrès annuel du Chaos Computer Club. Comme l'an dernier, cette 35^e édition se tenait au centre des congrès de Leipzig, du 27 au 30 décembre. De nombreux membres et bénévoles, mais aussi la quasi-totalité de notre équipe opérationnelle, ont participé à tenir la Tea House, haut lieu de détente et de discussion du congrès. De nombreuses nationalités se sont côtoyées durant quatre jours sous les tentures de notre Tea House, qui n'a pas désempilé.

Communication et présence dans la sphère publique

Conférences, ateliers et prises de parole publiques

Notre participation à des événements publics sert à la fois à communiquer sur nos sujets mais aussi à améliorer la visibilité de La Quadrature. Celle-ci a toujours tenté de répondre à un maximum de sollicitations, et cette année 2018 a permis de constater que l'arrivée de nouveaux membres y a bien aidé : La Quadrature a été présente à pas moins de 50 conférences, débats ou table-ronde ; elle a participé à une douzaine d'ateliers de sensibilisation sur la manière dont les outils numériques influencent nos vies ou sur la manière dont on peut se protéger de la surveillance. Nous avons aussi participé à divers événements annuels de la communauté du libre, tels que les Journées du logiciel libre à Lyon, les Rencontres mondiales du logiciel libre à Strasbourg, le festival Pas Sage en Seine à Choisy-le-Roi, le Capitole du Libre à Toulouse, le Festival des libertés numériques à Rennes.

Communication

Depuis septembre 2017 et l'arrivée d'une directrice de la communication à plein temps (Marne), la stratégie et les outils de communication de La Quadrature ont beaucoup évolué. Cette année a vu l'arrivée d'une nouvelle charte graphique et d'un nouveau logo mais aussi et surtout d'un nouveau site internet (designé pour être plus clair et moins dense que le précédent). Elle a aussi été l'occasion de réaliser une enquête sur l'image de La Quadrature et la manière dont elle est perçue par ses différents publics. Nous avons aussi développé l'usage de la vidéo dans nos campagnes, avec un certain succès (notamment lors de la campagne d'action contre les GAFAM), mais aussi l'organisation de campagnes d'affichage (là encore, gros succès pour les affiches anti-GAFAM). Enfin, nous avons travaillé (avec l'aide précieuse de quelques bénévoles et membres ainsi que de Okhin) à la refonte de notre site de dons.

La Quadrature du Net sur les réseaux sociaux

Afin de toucher un maximum de personnes, nous maintenons actifs nos comptes sur les réseaux sociaux « mainstream ». Nos comptes Twitter (@LaQuadrature – compte officiel – et @UnGarage – compte communautaire -) sont suivis par respectivement 64 100 et 8 398 followers (le compte officiel a gagné près de 14 000 followers en deux ans). Nous avons aussi une page Facebook, sur laquelle nous publions essentiellement nos communiqués et les annonces d'apéros. Nous y sommes suivis par près de 22 000 personnes.

Nous avons aussi des comptes sur deux réseaux sociaux décentralisés : Framasphère (instance développée par Framasoft sur le réseau social Diaspora*), où nous sommes suivis par 1 341 personnes ; et notre propre instance sur Mastodon. Nommé Mamot, ce service a été créé en 2017 et compte actuellement plus de 12 517 utilisateurs, qui ont publié pas moins de 1 800 000 messages. Notre compte sur cette instance est suivi par 6 800 personnes.

Au printemps 2018, nous avons aussi créé notre instance sur PeerTube, pour héberger nos vidéos (565 vidéos publiées actuellement, donc certaines ont été vues par plus de 13 000 personnes). Notre compte est suivi par 118 instances, ce qui fait de nous la quatrième instance la plus suivie du PeerTube actuellement (derrière Thinkerview, Framatube et Datagueule). Nous avons aussi une chaîne sur YouTube, avec 6 116 abonnés et 80 vidéos publiées.

Finances

Concernant nos recettes, elles sont toujours basées en grande partie sur les dons individuels, même si la part de ces dons dans nos recettes totales est en baisse (66 % du total, contre 72 % en 2017). Le reste de nos fonds provient pour une grande part de soutiens de l'Open Society Foundations - OSF (21 % de notre budget, contre 22 % en 2017) et de la Fondation pour le Progrès de l'Homme - FPH (10 % de notre budget, première année du partenariat), mais aussi de quelques rares dons d'entreprises (dans les limites fixées par notre règlement financier, et en notant que qu'il se peut que de petites entreprises fassent de petits dons sur notre plate-forme de dons, mais sans nous le signaler ce qui fait que ces dons sont comptabilisés comme dons individuels faute de pouvoir les distinguer facilement. En fait on ne les distingue que si l'entreprise vient ensuite nous demander un reçu par mail).

Notre campagne de dons 2018 a eu moins de succès que les précédentes, avec seulement 72 % de notre objectif rempli. Il est possible que ce chiffre en baisse (en 2017 nous avons atteint 83 % de notre objectif) soit en partie dû à la mise en place du prélèvement à la source, les donateurs ont ainsi pu être inquiets sur la manière dont la déductibilité fiscale allait s'appliquer dans ce nouveau cadre. Si en théorie cela ne concerne pas les dons faits à La Quadrature, cela a pu participer d'une ambiance morose... Le succès des campagnes des années précédentes nous a permis de compenser les campagnes plus moyennes de 2017 et 2018, mais le modèle actuel ne tiendra peut-être pas sur le plus long terme. Notons cependant que nous avons eu près de 30 000€ de recettes en plus que ce qui avait été estimé et validé en assemblée générale.

Concernant nos dépenses, notre budget est en dessous de ce que nous avons estimé et validé en assemblée générale. Nous avons en effet dépensé environ 57 000€ de moins que prévu. Ceci est essentiellement dû à des dépenses de personnel plus faibles (deux mois de délai entre le départ d'Agnès et le recrutement de Martin, absence puis temps partiel d'Okhin durant une grande partie de l'année, contrat d'alternance de Marne avec zéro cotisations sociales). Nous avons aussi dépensé moins que prévu sur les déplacements, les événements internes, de campagne ou de communauté, ainsi que sur les prestations. Au final notre exercice 2018, qui s'annonçait déficitaire, se retrouve excédentaire de 36 000€ environ.